



L'avis du Conseil économique,
social et environnemental de

Bourgogne

**LE SCHÉMA REGIONAL
DES FORMATIONS
SANITAIRES ET SOCIALES**



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« LE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES »

AVIS

présenté par

Bruno LOMBARD

COMMISSION N° 5

« Education, formation, recherche et insertion professionnelle »

SEANCE PLENIERE DU 10 OCTOBRE 2013

COMMISSION N°5

Education, formation, recherche et insertion professionnelle

Président

Hervé BONNAVAUD, représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

Vice-président

Bruno LOMBARD, représentant de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

Secrétaire

Bernard TOULLIER, représentant de la Chambre régionale de métiers (CRM)

Membres

Jean-Michel CAILLET, représentant de l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS)

Dominique GALLET, représentante du Comité régional CGT

Dominique GENDRON, représentant de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)

Xavier PAILLARD, représentant de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

Elisabeth PETITBON, représentante de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Christian POIRIER, représentant de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie (CCIR)

Etienne RAVY, représentant de la Fédération de la formation professionnelle et les centres de formation d'apprentis implantés en Bourgogne (FFP et CFA)

Membres associés

Maurice BOLLARD, représentant de l'Union régionale des associations de parents et amis des personnes handicapées mentales (URAPEI) et Centre régional d'études et d'actions sur les handicaps et les inadaptations (CREAI)

Daniel EVEILLEAU, représentant des associations caritatives

Michel MARTIN, représentant de la Mutualité française Bourgogne

Jean PIRET, représentant des organismes culturels (culture vivante)

Isabelle RAUSZER, représentante du Comité régional CGT

Cabinet

Michèle Blanchot, chargée d'études

Brigitte Duchanoy, assistante

Préambule

Le CESER est l'objet d'une saisine légale sur le projet de schéma régional des formations sanitaires et sociales qui sera soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil régional le 25 novembre prochain.

Ce schéma, 3^{ème} élaboré par la Région Bourgogne suite à la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation, est prévu pour une durée de 5 ans, de 2013 à 2017.

L'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales est un défi que la Région doit aborder dans un contexte de mutation et d'évolution des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle doit en identifier les orientations grâce à une approche transversale, à la croisée d'enjeux de santé publique et de cohésion sociale tout en impulsant dans ce schéma une dynamique de territoire par une répartition géographique équilibrée de l'offre de formation, et en respectant un cadre législatif et réglementaire en cours d'évolution.

I - Eléments de contexte :

➤ Cadre juridique :

La loi du 13 août 2004, acte II de la décentralisation, a renforcé les compétences de la Région en matière de formation professionnelle par le transfert des formations paramédicales, de sages-femmes et de travailleurs sociaux.

Désormais autorité organisatrice des formations sanitaires et sociales, que ce soit par la voie de la formation initiale ou par la voie de la formation continue, et disposant par ailleurs d'une responsabilité majeure en matière d'agrément et de financement des formations sanitaires, la Région est devenue un acteur de pilotage et de régulation de l'appareil de formation.

L'acte III de la décentralisation, projet dit « de mobilisation des régions pour la croissance, l'emploi, la promotion et l'égalité des territoires », envisage quant à lui, de confier des prérogatives supplémentaires à la Région.

De nouvelles compétences en matière économique, en ingénierie territoriale, ou visant l'amélioration de l'accessibilité des services à la population sont incluses dans le projet, qui définit par ailleurs clairement de nouvelles attributions régionales en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'apprentissage.

Ainsi, dans le domaine sanitaire et social, la Région serait désormais chargée de proposer à l'Etat le nombre d'étudiants ou d'élèves à admettre en 1^{ère} année pour une formation sanitaire donnée et procéderait à l'agrément des établissements dispensant les formations du secteur social.

Les axes définis par la Région doivent être conformes à la charte d'OTTAWA signée par la France en 1986. Ce texte instaure une approche globale de la santé. Depuis 1986 la France adhère à cette approche (Charte d'Ottawa) qui consiste à prendre en compte la diversité des déterminants de la santé pour permettre à l'individu d'être acteur de son projet de vie. Dans cette perspective, les politiques publiques, les institutions, services et professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social doivent mobiliser des savoir-faire spécifiques ET complémentaires, et garantir à l'utilisateur un accompagnement sans rupture. En effet, les recours simultanés, successifs ou itératifs aux soins, à l'action médico-sociale et sociale interfèrent, car nécessairement interconnectés. Il importe donc de dépasser les logiques cloisonnées des institutions, des métiers, des répartitions juridiques et financières des compétences.

Par ailleurs, le schéma doit respecter les directives européennes qui inscriront obligatoirement les formations dans le cadre universitaire du système LMD, Licence - Master - Doctorat.

De même, le schéma doit inscrire ses actions opérationnelles dans les politiques régionales actées par le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF). Voté le 11 octobre 2011, il fixe le cadre stratégique de la politique de formation en Bourgogne pour la période 2011-2015.

L'orientation III du CPRDF prévoit explicitement « l'élaboration d'un schéma unique regroupant pour la première fois les formations sanitaires et les formations sociales ».

Enfin, l'articulation du schéma avec les finalités du Contrat d'Objectifs Territorial des Métiers du Social 2011-2015 doit être observée.

➤ Cadre bourguignon :

L'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales est bien sûr fonction des caractéristiques locales : une population vieillissante, un réseau hétérogène d'établissements de formation, une grande diversité des statuts des personnels sanitaires et travailleurs sociaux.

Les dernières données INSEE présentent la Bourgogne comme une région démographiquement peu dynamique. La population est caractérisée par son vieillissement (1 Bourguignon sur 5 est âgé de plus de 65 ans), son taux de croissance modeste, sa densité plutôt faible, et elle est plutôt rurale. Ces marqueurs situent la Bourgogne en dessous de la moyenne nationale.

D'après les projections de l'INSEE à l'horizon 2040, la part des 80 ans et plus devrait atteindre 12 % en Bourgogne, soit 208 000 personnes de 80 ans, donc deux fois plus qu'en 2007.

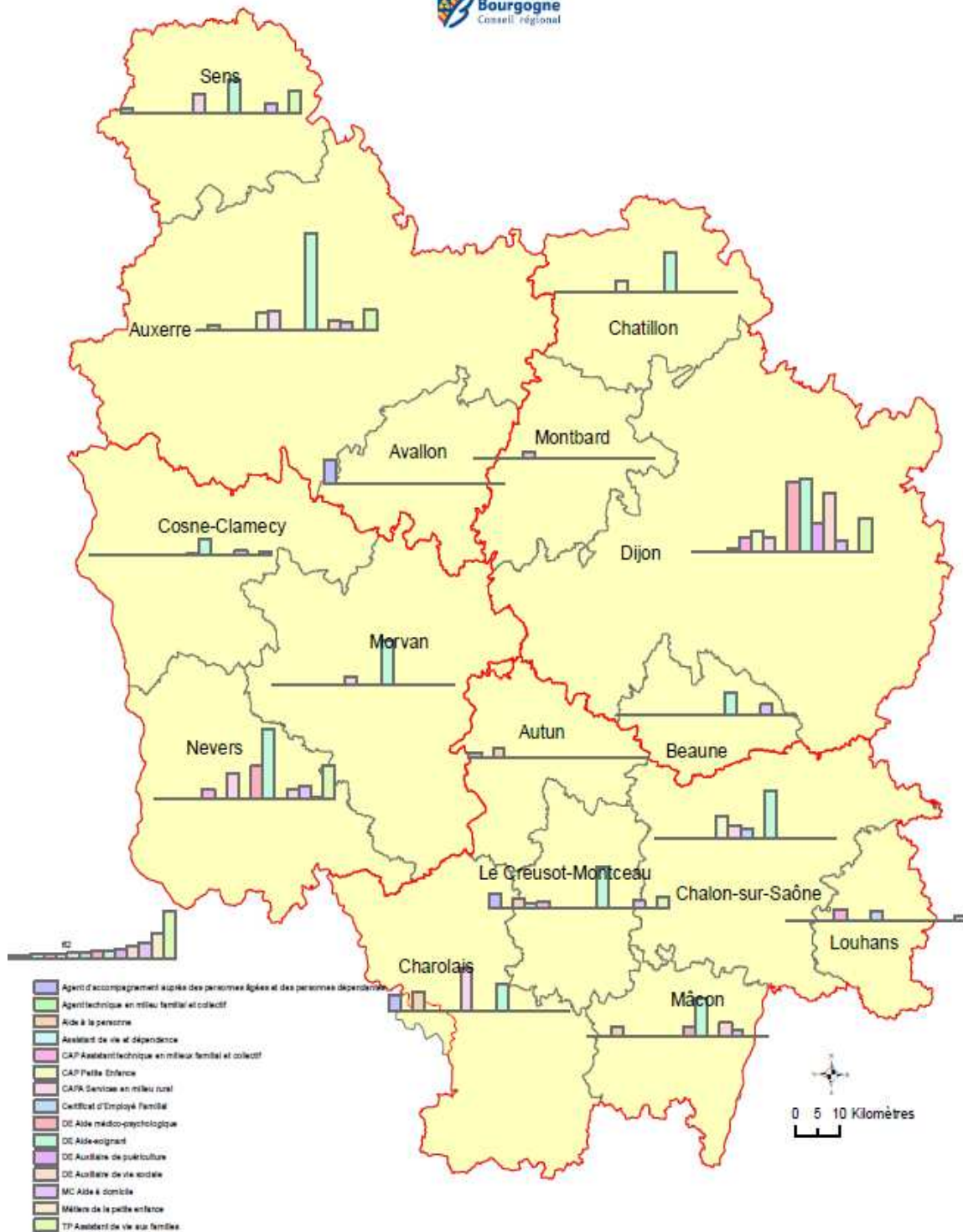
Le maintien à domicile et l'accompagnement de la dépendance représentent ainsi des enjeux forts, en termes de création d'emploi, mais également de formation et de qualification.

L'offre d'établissements et de personnels sanitaires et sociaux y est hétérogène :

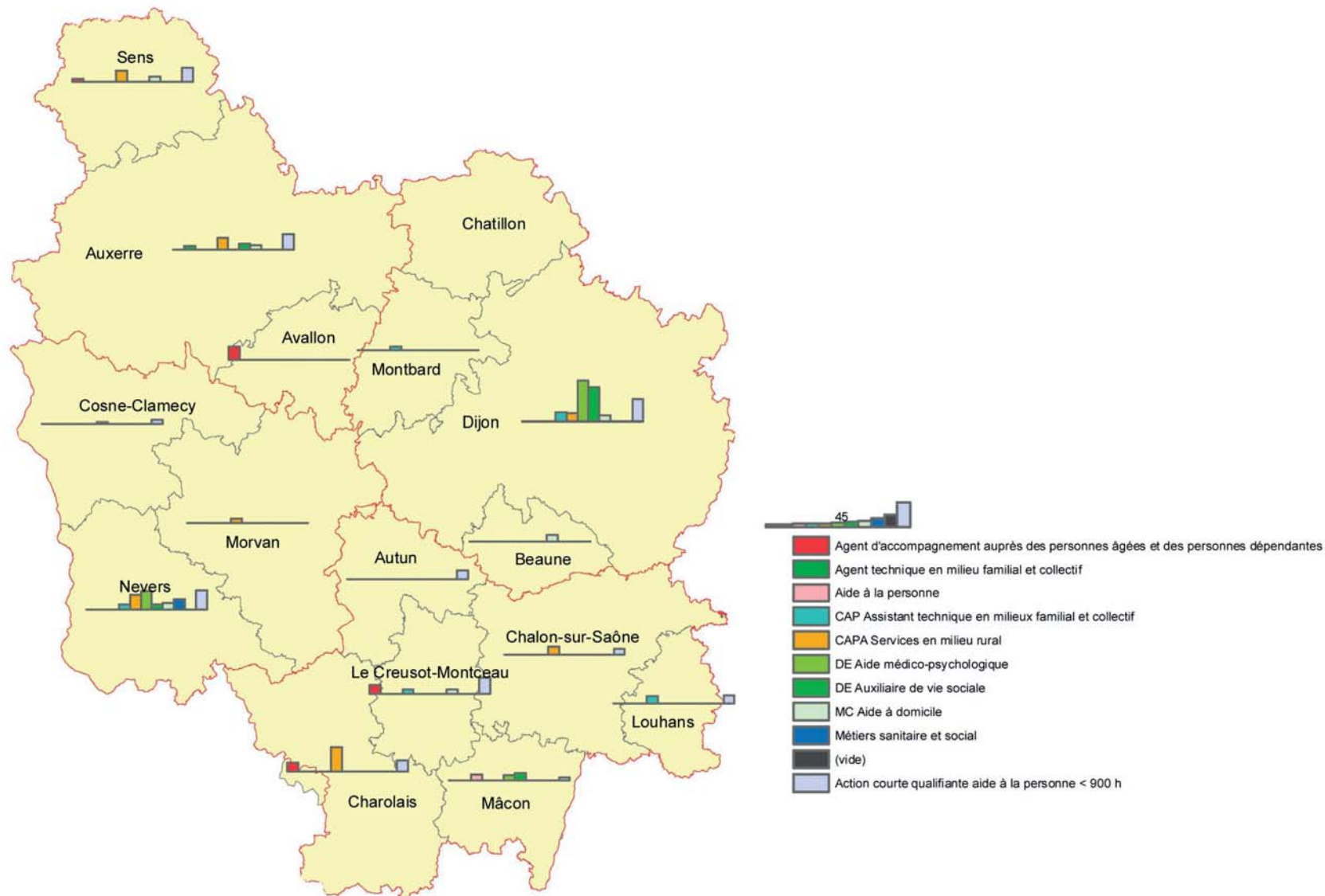
L'offre sanitaire et sociale présente est très diversifiée selon les départements : un maillage très inégal avec 50 établissements de soins publics, CHU, hôpitaux et centres hospitaliers confondus, complété par un réseau privé de 70 structures, une couverture géographique très incomplète pour les hospitalisations à domicile, des zones fragiles repérées en secteur ambulatoire, un nombre de structures de court séjour encore mal quantifié....

L'offre de formation suit la même diversité dans sa répartition géographique :

offre de formations « Métiers services à la personne »



Les formations sociales de niveau V réalisées en Bourgogne



Les formations sociales de niveaux IV réalisées en Bourgogne



SOURCE : Enquête école 2011, Programme régional CRB 2011, Formations conventionnées
Pôle emploi 2011, rectorat 2012-2013, DRAAF 2012-2013, Université 2011-2012
* effectifs en année terminale
Les effectifs en année terminale du BAC PRO Service
en milieu rural n'ont pas été pris en compte car ce diplôme va être supprimé.

Par contre, les effectifs de la deuxième année du Bac Pro Serv pers territoires ont été comptabilisés
même s'il ne sortiront qu'en juin 2014.

Idem pour le BAC Pro ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPTION A - A DOMICILE

Zone d'emploi	Bac Pro Accompagnem ent soins et services à la personne option a - à domicile	Bac Pro Services aux personnes et aux territoires	Bac Pro Services de proximité et de vie local	DE Moniteur éducateur	DE Technicien de l'intervention sociale et familiale
Cosne Clamecy	0	48	0	0	0
Macon	0	45	0	0	0
Beaune	0	0	14	0	0
Chatillon	27	0	15	0	0
Dijon	38	191	23	75	18
Morvan	0	64	0	0	0
Nevers	24	0	0	0	0
Autun	30	0	0	0	0
Chalon sur Saône	32	36	0	0	0
Louhans	0	52	0	0	0
Le Creusot Montceau	12	0	0	0	0
Charolais	54	100	16	0	0
Auxerre	24	94	0	0	0
Sens	0	57	0	0	0



- Bac Pro Accompagnement soins et services à la personne option a - à domicile
- Bac Pro Services aux personnes et aux territoires
- Bac Pro Services de proximité et de vie local
- DE Moniteur éducateur
- DE Technicien de l'intervention sociale et familiale

On note une concordance entre zones rurales fragiles et vieillissantes en Bourgogne. Il en est de même avec les bassins pointés par l'ARS, agence régionale de santé, comme étant sous-dotés en personnel infirmier.

Les personnels non médicaux présents dans les établissements de santé bourguignons, publics et privés, 230 000 salariés en 2011 et les professions listées ci-après, inscrites dans le schéma, ne représentent qu'une part du personnel non médical salarié, évaluée à 58 % : sages-femmes, personnel d'encadrement du personnel soignant, infirmiers, aides-soignants, personnels de rééducation, personnels éducatifs et sociaux.

Encore convient-il de préciser que ces personnels éducatifs et sociaux constituent une part faible de l'effectif des personnels non médicaux, mais ce constat ne vaut pas en Côte-d'Or où les établissements de santé accueillent 43 % de l'effectif bourguignon total des éducatifs et sociaux.

II - Les enjeux auxquels doit répondre le schéma régional des formations sanitaires et sociales

- Une répartition géographique équitable de l'offre de formation

Le schéma doit opérer l'accès équitable, pour les usagers bourguignons, aux soins et à l'accompagnement social. Le corollaire est une offre géographiquement accessible à tous, l'accès à la formation est un droit - droit des salariés à la formation, à la qualification, à la professionnalisation.

Enfin, la répartition de l'offre de formation doit répondre aux besoins des employeurs sur l'ensemble du territoire : besoins en personnel qualifié certes, mais aussi en personnel disposant de compétences ouvertes sur le sanitaire et le social, et de personnel formé à intégrer des structures de statut et de taille diversifiés.

- L'adaptation et la modernisation de l'offre de formation

Une offre de formation répartie sur tout le territoire avec une qualité égale suppose une pédagogie nouvelle et diversifiée.

Une pédagogie adaptée aux besoins de chaque formé est nécessaire, tenant compte de son parcours antérieur de formation et de ses expériences professionnelles.

Un déploiement territorial des formations via notamment les NTIC, la FOAD constitue une réponse adéquate aux problèmes de mobilité en zones rurales, et aux contraintes financières des établissements.

Le schéma doit aussi faire émerger des projets innovants tels que la mutualisation des outils pédagogiques et des procédures, la pluridisciplinarité, l'échange de pratiques, le travail en réseau entre structures de formation régionales et interrégionales, la multiplicité des voies d'accès à la qualification, dont la VAE...

- Une approche globale de la personne

Aujourd'hui, les professionnels du social comme du sanitaire, sont techniquement bien formés, les structures et institutions, quelle que soit leur nature juridique, qui œuvrent dans les secteurs cités, témoignent à travers leurs rapports moraux, d'activité, d'évaluation interne, de leur satisfaction à l'égard des services rendus aux usagers dans l'exercice de la mission que les textes ou leurs statuts leur confient. Et pourtant... lorsque dans le cadre de la préparation du Plan régional de santé, l'ARS analyse avec les professionnels de santé, les usagers et les institutions, les parcours de vie des personnes atteintes de cancer, d'accidents cardiologiques, les personnes âgées ou en situation de handicap psychique etc, le nombre de points de rupture repérés dans « la prise en charge » est impressionnant. Autrement dit, des personnels qualifiés rendent un bon service conforme aux référentiels de compétences de leur métier, les structures et institutions travaillent bien mais au final... les usagers sont mal accompagnés au regard des critères de santé publique !

- L'attractivité des formations et des métiers du sanitaire et du social

La valorisation des métiers du sanitaire et du social passe par une orientation et une information pertinentes.

D'une part, il s'agit d'informer sur la réalité des métiers, la diversité des carrières, les évolutions professionnelles possibles, les compétences requises, mais également sur les contraintes des secteurs, afin de limiter les choix d'orientation par défaut, et les ruptures en cours de parcours de formation.

Il faut, d'autre part, développer les offres de formation de proximité et/ou optimiser des conditions périphériques favorables à la formation et à la durée du parcours, notamment pour l'accueil et l'hébergement.

III - Les réponses apportées par le Schéma régional des formations sanitaires et sociales

Pour répondre à ces enjeux, la Région a défini 4 axes de travaux, déclinés en 23 actions opérationnelles, qui constituent les objectifs et orientations prioritaires du schéma régional des formations sanitaires et sociales listés ci-dessous :

➤ I - Répondre aux besoins en recrutement en personnel qualifié sur l'ensemble des territoires bourguignons

A - Prendre en compte les besoins des territoires et des employeurs en professionnels pour déterminer les quotas et numerus clausus toutes voies d'accès confondues

B - Fidéliser le personnel qualifié sur les territoires

C - Faciliter le recours à la validation des acquis de l'expérience

D - Limiter les abandons en cours de formation

E - Renforcer l'attrait des métiers dans les secteurs peu connus ou peu attractifs

➤ II - Favoriser l'innovation et l'expérimentation de l'offre de formation

A - Apporter une réponse interrégionale aux besoins de professionnels des métiers de la rééducation et professions paramédicales de spécialisation

B - Favoriser les passerelles entre formations sanitaires et médicales (PACES -Première année commune aux études de santé)

C - Favoriser l'innovation pédagogique (appel à projet spécifique)

➤ III - Organiser l'offre de formation et décloisonner les secteurs sanitaire et social

A - Encourager la mutualisation et le travail en réseau dans le domaine de la pédagogie notamment pour renforcer l'adéquation emploi/formation

B - Faciliter les parcours de formation et l'insertion des bacheliers professionnels

C - Conforter et développer l'apprentissage

➤ IV - Développer l'accès aux formations sanitaires et sociales en améliorant les conditions d'accueil -centre et terrain de stage- des bénéficiaires

A - Diversifier l'offre géographique des stages et favoriser l'accès

B - Renforcer l'égalité d'accès aux formations sanitaires et sociales (aides individuelles dont bourses, boîte à outils et préparation concours)

C - Renforcer l'AIO, Accueil Information Orientation, sur les métiers

IV - Analyse du schéma par le CESER

- des réponses satisfaisantes...

Le CESER constate que les axes stratégiques développés dans le schéma font écho aux leviers attendus pour rendre performante l'offre régionale des formations sanitaires et sociales, et qu'ils s'appuient sur une étude solide et complète.

Il note que les 23 actions opérationnelles présentées dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales corroborent les enjeux développés dans le Contrat d'objectifs territorial (COT), des métiers du social, et particulièrement la corrélation formation/emploi, dont la connaissance et l'attractivité des métiers, l'articulation et la diversification des différentes voies d'accès à la qualification, l'expérimentation, l'amélioration de l'accueil des stagiaires, le développement du tutorat.

Le CESER apprécie la prise en compte des préconisations émises lors de l'avis rendu sur les précédents schémas. La préservation de l'équilibre entre filières sanitaires et filières sociales et le rapprochement prôné entre les formations des 2 secteurs sont aujourd'hui actés dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales. La multiplication des passerelles entre les formations sanitaires et sociales, paramédicales et médicales (PACES), l'optimisation de la diversification des voies d'accès (apprentissage, intégration des bacheliers professionnels...), le recours à l'innovation pédagogique (NTIC, FOAD...) et à l'expérimentation, l'incitation à la mutualisation des outils et des pédagogies, l'appréhension de l'élève/apprenant dans l'évolution de son parcours personnel, en sont des marqueurs très satisfaisants.

Le CESER remarque enfin que la construction du schéma elle-même est le résultat d'une approche méthodologique interactive : partenariat et concertation entre acteurs institutionnels, Etat, départements, Pôle Emploi... et professionnels, organismes paritaires collecteurs agréés, branches et fédérations.

- ... mais quelques réserves

- La démarche d'analyse part des demandes des employeurs, et non d'une étude fine des besoins réels des populations.
- Une absence regrettable : aucune fiche ni solution ne concerne une offre de formation de proximité en niveau V dans les zones rurales fragiles.
- Aucun bilan d'évaluation sur les suites des contrats Réciprosanté n'est présenté, en termes d'effectif resté sur le territoire.

- Des modalités de mise en œuvre peu développées :

Le schéma est accompagné d'un panel de fiches actions qui développent des intentions pertinentes mais qui paraissent pour certaines difficiles à mettre en œuvre, et pour d'autres peu réalistes, tout particulièrement au plan des délais et des coûts de réalisation.

L'origine des financements, dans une période économique difficile, est totalement absente.

Si les fiches déroulent tous les items méthodologiques utiles : référencement de l'action dans les axes stratégiques, éléments de réalisation, résultats attendus, moyens et indicateurs ciblés, ces rubriques ne bénéficient pas toujours de consistance ou de détails permettant d'appréhender leur opérationnalité.

- Des interrogations sur le suivi :

Seules quelques lignes du schéma sont consacrées au suivi et à sa mise en œuvre. Elles indiquent « *la réalisation des différentes actions opérationnelles sera mesurée à travers l'analyse des indicateurs* » et « *qu'à mi-parcours du schéma, il s'agira de proposer au comité de pilotage un état des lieux de l'avancement des différentes actions et, compte tenu des évolutions importantes en cours (processus de décentralisation, universalisation ...), de confirmer ou non la pertinence de tel ou tel objectif opérationnel* ».

En complément de l'évaluation réalisée par l'Observatoire des métiers, il paraît opportun au CESER que dans le schéma soient explicités clairement la méthodologie et les outils de suivi. Modalités de collecte et de diffusion des indicateurs, destinataires des données, la composition et le fonctionnement du comité de pilotage, sont des informations utiles à exposer.

Le CESER déplore que les Bac Pro, actuellement mis en place par le Ministère de l'Education et le Ministère de l'Agriculture, proposent un premier niveau de qualification de niveau IV alors que le lien avec les réalités des formations sanitaire et sociale les situe au niveau V.

V - Les propositions du CESER

Le CESER n'émet que peu de propositions nouvelles dans la mesure où le nouveau schéma prend en compte les préconisations émises en 2007.

- 1ère proposition : Préciser les conditions matérielles de mise en place du schéma de formation

Dans la mesure où de nombreuses propositions semblent complexes à mettre en place et vraisemblablement coûteuses comme la localisation des formations à distances, les hébergements pour les stagiaires en alternance... Il est également souhaitable de disposer de procédures de suivi :

- d'établir un plan de réalisation avec la définition des grandes étapes et l'établissement d'un calendrier accompagné d'un tableau de suivi.
- d'établir une évaluation des coûts, un schéma de financement et des outils de suivi.

Il semble nécessaire de dialoguer avec l'Agence régionale de Santé et de l'impliquer tant dans l'organisation du schéma que dans le financement.

- 2^{ème} proposition : Multiplier des stratégies concrètes pour décloisonner les formations sociales des formations sanitaires

Accélérer la mise en place de modules communs dans la formation des futurs travailleurs sociaux et des étudiants du secteur médical et paramédical.

Veiller à ce que les futures maisons de santé s'inscrivent dans un véritable projet de traitement global de la personne, et accueillent en leur sein les travailleurs sociaux.

- 3^{ème} proposition : Permettre la formation sur l'ensemble du territoire

Opérer le repérage et établir une carte des établissements, quelle que soit leur nature, qui pourraient accueillir des formations à distance : centres sociaux, établissements scolaires, centres de formations, éventuellement pôles scolaires, etc.

Repérer les lieux d'hébergement possibles avec un accueil de type hôtelier afin d'offrir aux stagiaires en alternance un logement durant leur période en entreprise ou en centre de formation. Cette mesure répondrait à la question récurrente du triple loyer : chez soi, sur le lieu de formation et à proximité de l'entreprise ou de l'institution de mise en pratique.

Donner une part plus importante dans cette réflexion et l'organisation de ces dispositifs aux formations de niveau V dans la mesure où les postulants sont souvent peu mobiles et où les besoins sont très marqués dans les zones rurales fragilisées dans lesquelles le décrochage scolaire rejoint le vieillissement de la population et la désertification.

- 4^{ème} proposition : Minorer les coûts d'inscription des formations

Regrouper, sur le plan national, les concours d'entrée aux différents centres de formation des carrières sociales comme le font déjà les instituts d'études politiques (IEP) de province et les écoles de commerce. En effet, l'inscription aux différents concours d'entrée dans les centres de formation représente des sommes importantes pour des familles aux revenus modestes. Cette mesure permettrait également de réduire les dépenses afférentes à l'organisation des épreuves en les mutualisant.

- 5^{ème} proposition : Développer le tutorat

Inciter les professionnels de terrain à jouer le rôle de tuteur par une offre de formation et par des incitations financières.

Un dispositif de type « contrat de générations » renforcé peut être envisagé.

- 6^{ème} proposition : Trouver une solution à l'impasse des Bacs Pro

Compte tenu des besoins repérés, inciter l'Etat et les professionnels de santé à créer un nouveau métier de niveau IV, à en établir le référentiel et à y intégrer le Bac Pro.

AVIS ADOPTÉ PAR 45 VOIX POUR ET 14 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Dominique GENDRON
au titre de l'Union régionale CGT-FO**

« Monsieur le Président, chers collègues,

Le projet d'avis qui nous a été présenté appelle, de la part du groupe Force Ouvrière, deux observations. Tout d'abord, nous relevons que cet avis a été réalisé dans des conditions d'urgence absolue, ce qui est fortement regrettable.

Ainsi pour ma part, je n'ai pas pu participer à la présentation du projet du "Schéma régional des formations sanitaires et sociales" par les représentants du Conseil régional de Bourgogne qui s'est déroulé le jeudi 26 septembre alors même que nous étions convenus que cette présentation se ferait le lundi 30 septembre.

De plus, je n'ai eu véritablement connaissance du projet du Conseil régional de Bourgogne que le 4 octobre, soit lors de la réunion de la commission n°5 destinée à valider le présent projet d'avis.

Vous avouerez, mes chers collègues, que pour travailler sérieusement sur cette question, il y avait certainement mieux à faire.

La seconde observation porte sur la proposition n°2 de ce projet d'avis qui concerne plus particulièrement la multiplication des stratégies pour décloisonner les formations sociales et sanitaires.

Le présent projet d'avis propose donc d'accélérer la mise en place de modules communs dans la formation des futurs travailleurs sociaux et des étudiants du secteur médical et paramédical.

Si l'objectif peut apparaître louable, Force Ouvrière craint cependant que cette proposition soit en fait une véritable porte ouverte à une mutualisation à outrance qui, très rapidement, privilégiera le seul coût de la formation au détriment de sa qualité.

Or, les secteurs sanitaires et sociaux sont des secteurs d'activité bien différents, qui ont chacun des caractéristiques bien particulières.

De même, la formation doit y être de qualité car les futurs professionnels devront être en capacité d'affronter l'individu au plus profond de lui-même.

Pour Force Ouvrière, il ne peut donc être question de formation au rabais, et ce n'est pas parce que dans certains cas une mutualisation peut être envisagée, qu'il faut généraliser cette pratique. Une certaine prudence s'impose.

Pour Force Ouvrière, il conviendrait tout d'abord d'effectuer un véritable état des lieux au niveau de ces deux secteurs d'activité, afin de recenser les éventuelles possibilités de formation commune.

Enfin, concernant la fonction publique d'état, territoriale et hospitalière, Force Ouvrière rappelle qu'il convient aussi de respecter l'ensemble des règles statutaires, et notamment celles relatives aux corps ou cadres d'emplois.

Le groupe Force Ouvrière s'abstiendra lors du vote de cet avis.
Je vous remercie pour votre attention. »



**Intervention d'Isabelle RAUSZER
au titre de la CGT**

« Nous regrettons que les documents ne nous aient pas été remis dans les délais légaux ; il nous a été impossible de travailler sérieusement sur l'ensemble des éléments de ce dossier.

Néanmoins, nous souhaitons faire la remarque suivante :

- sous prétexte « d'harmonisation », les directives européennes obligent l'inscription des formations dans le cadre universitaire du système LMD (Licence-Master-Doctorat). Il y a donc des partenariats obligatoires entre les instituts de formation et l'Université avec la mise en place de conventionnement d'objectifs et de moyens.

En terme de décloisonnement de ces professions sanitaires-sociales et en terme de mutualisation des moyens, cela pourrait être intéressant ; en fait, les rapports entre formations, diplômes (censés être encore des diplômes nationaux), métiers et salaires, sont complètement bouleversés. Cela aboutit à une casse des qualifications professionnelles avec promotion de la compétence individuelle avec, comme conséquence, la multiplication des contrats individuels correspondant à des profils de poste précis.

Comme l'a exprimé le rapporteur de l'avis dans sa présentation, certaines problématiques mériteraient d'être étudiées lors de la prochaine mandature. C'est la raison pour laquelle le groupe CGT s'abstiendra. »



**Intervention d'Hervé BONNAVAUD
au titre de l'UNSA**

« Je ne reviendrai pas sur les conditions d'extrême urgence dans lesquelles cet avis a été élaboré. Je tiens ici à souligner la grande réactivité des membres de la Commission 5 et des membres associés, qui nous a permis de rédiger, dans des délais record, cet avis dont vous avez pu apprécier la qualité.

Je tiens à remercier notre chargée d'études, Michèle Blanchot, et Bruno Lombard, le rapporteur, qui ont été les chevilles ouvrières de ce travail, ainsi que tous les membres de la Commission et membres associés. »

Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION N° 5 « ÉDUCATION, FORMATION, RECHERCHE ET INSERTION PROFESSIONNELLE »

Président : Hervé BONNAVAUD (UNSA)

Vice-président : Bruno LOMBARD (FCPE)

Secrétaire : Bernard TOULLIER (CRM)

Membres : Jean-Michel CAILLET (URIOPSS), Dominique GALLET (CGT), Dominique GENDRON (CGT-FO), Xavier PAILLARD (FSU), Elisabeth PETITBON (CFDT), Christian POIRIER (CCIR), Etienne RAVY (FFP et CFA).

MEMBRE ASSOCIÉ

Clet VIOLEAU (CFE-CGC)

CABINET

Michèle BLANCHOT, chargée d'études, Brigitte DUCHANOY, assistante.

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne représente la société civile dans sa diversité.
Des hommes et des femmes échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,
pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates des séances plénières sur son site internet.
Elles sont publiques, vous pouvez y assister..



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional